

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

du 22 mai 2019

n°047

page 1/2

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 26 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD

**POUVOIRS ( 12 ) :**

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN  
P. MIS donne pouvoir à mme LAVRARD  
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND  
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT  
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI  
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU  
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER  
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY  
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

**EXCUSES (1) :**

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR : Monsieur Thomas BAUDIN**

**OBJET : Attribution de subventions à divers organismes - versement 2**

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines ont transmis tardivement leur dossier et des demandes exceptionnelles ou complémentaires sont également intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire. Chaque dossier de demande a fait l'objet d'une instruction spécifique par le service concerné et l'élu délégué du secteur qui permet de faire les propositions d'attribution listées en annexe.*

\*\*\*\*\*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n° 2 du conseil municipal du 7 février 2019 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2019 , dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** l'examen des demandes de subventions présentées par les divers organismes, aboutissant à l'annexe ci-jointe,

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 mai 2019**

**n°047**

**page 2/2**

- d'attribuer les subventions aux associations et divers organismes au titre de l'année 2019 telles que présentées dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions.

La dépense est imputée au chapitre 65 (article 6574) et aux fonctions telles que précisées dans le tableau annexe de l'exercice 2019 .

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

- Publication en Mairie  
le 28 MAI 2019

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

